

LE DEVOIR

CULTURE

Six quotidiens risquent de fermer par manque de liquidités | **B1**

ÉCONOMIE

Québec veut légiférer pour encadrer les agences de crédit | **B5**

ACTUALITÉS

Bauhaus, une école, un style, un mouvement, mais surtout l'art de révolutionner la création | **A8**



III SNC-LAVALIN

Trudeau a enfreint les règles d'éthique

C'est la deuxième fois que le premier ministre essuie un blâme pour s'être placé en situation de conflit d'intérêts

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Et de deux. Le premier ministre Justin Trudeau a été à nouveau condamné par le commissaire à l'éthique pour avoir enfreint la Loi sur les conflits d'intérêts, cette fois en raison de ses actions dans le dossier SNC-Lavalin. Ce qui fait dire au Parti conservateur et au NPD, à moins d'un mois du déclenchement de la campagne électorale, que les libéraux ne méritent pas d'être réélus.

M. Trudeau est le seul premier ministre de l'histoire à avoir été trouvé coupable d'enfreindre la loi. Sa première infraction découlait de son séjour sur l'île privée de l'Aga Khan, un philanthrope ayant des liens avec le gouvernement canadien. Cette fois, le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, Mario Dion, conclut que « M. Trudeau s'est prévalu de sa position d'autorité sur

[l'ex-ministre de la Justice Jody] Wilson-Raybould pour tenter d'influencer sa décision concernant l'infirmité de la décision de la directrice des poursuites pénales, laquelle avait conclu qu'elle n'inviterait pas SNC-Lavalin à entamer des négociations en vue de conclure un accord de réparation ».

Le chef conservateur, Andrew Scheer, a été prompt à inviter les électeurs à punir les libéraux aux urnes le 21 octobre prochain. « La bonne façon de répondre à ceci est que les Canadiens montrent la porte à ce gouvernement libéral corrompu dirigé par un premier ministre qui n'assume toujours pas la responsabilité de ses gestes. » M. Scheer invite à nouveau la GRC à ouvrir une enquête.

De son côté, le chef du NPD, Jagmeet Singh, conclut que le chef libéral préfère protéger l'intérêt des grands et des puissants et qu'il ne pourra donc pas être cru en campagne électorale. Ses promesses pour resserrer les règles environnementales ou instaurer un régime d'assurance

médicaments pourraient être compromises, à son avis, par son envie de plier devant les industries pharmaceutique et pétrolière. « Nous savons qu'il a plié aux demandes de SNC-Lavalin, une puissante société, pour changer la loi et la sortir du pétrin, alors comment savons-nous qu'il ne le fera pas à nouveau? »

Accusée de gestes de corruption en Libye, SNC-Lavalin espérait se prévaloir d'une nouvelle loi fédérale autorisant les procureurs de l'État à négocier un accord de réparation plutôt que de déposer des accusations criminelles ayant le potentiel de nuire à ses activités. Or, la directrice des poursuites pénales avait refusé d'utiliser ce nouveau mécanisme, et la ministre Wilson-Raybould avait refusé d'intervenir pour la faire changer d'avis. L'entourage de

VOIR PAGE A 2 : ÉTHIQUE

VOIR PAGE A 6 : « DANS QUEL INTÉRÊT? », L'ÉDITORIAL DE MANON CORNELLIER



Justin Trudeau était en tournée à Toronto et à Niagara, mercredi, quand le commissaire à l'éthique a rendu son jugement.

PETER POWER LA PRESSE CANADIENNE

III CULTURE

Manifeste ou provocation?

Le clip de Safia Nolin, s'il ne fait pas l'unanimité, n'a pas fini de faire parler

ANNABELLE CAILLOU
LE DEVOIR

La mise à nue d'un corps « hors norme » fait polémique, encore aujourd'hui. Tantôt salué, tantôt critiqué, le dernier vidéoclip de Safia Nolin a suscité de vives réactions : certains y voient un geste inspirant d'acceptation du corps, d'autres estiment qu'elle est allée trop loin.

La chanteuse québécoise a dévoilé mardi son nouveau vidéoclip, *Lesbian Break-up Song*, tirée de l'album *Dans le noir*. « Eh oui, je suis toute nue dans mon clip. On voit mes seins, mes fesses, mon pubis, mon poil. On voit les seins, les fesses, le pubis et le poil d'autres femmes. On voit des corps humains. Ce ne sont pas des corps

qui sont là pour être jugés, ou pour être désirables. Ce sont des corps qui sont là pour exister, c'est tout », a expliqué l'artiste dans la foulée.

Pendant près de quatre minutes, Safia Nolin apparaît donc aux côtés d'autres femmes, de personnes trans et non binaires, de différents gabarits... toutes entièrement nues.

Un choix difficile mais assumé par l'artiste qui souhaitait promouvoir la diversité corporelle, en montrant simplement des « corps qui sont là pour exister », et non pour être « jugés ou pour être désirables ».

Le pari était audacieux mais réussi selon Julie Artacho, photographe et

militante féministe, qui se considère elle-même comme une personne avec des formes. « Ça permet à bien des filles de s'identifier à ces corps différents de ce qu'on a l'habitude de voir, dit-elle. De voir Safia Nolin et ces autres personnes être belles et à l'aise dans leur corps, ça aide beaucoup ».

Mariane Gilbert, vice-présidente de l'organisme Les 3 sex qui lutte pour l'éducation sexuelle, salue également l'initiative. « Ça m'a vraiment émue. C'était d'une beauté de voir toute cette vulnérabilité et cette authenticité. C'était intéressant de voir cette réalité qu'on voit peu ».

À ses yeux, il est important de montrer des corps plus en chair,

VOIR PAGE A 4 : CLIP



III PATRIMOINE

L'enseigne d'Archambault retrouvera sa place originale

JÉRÔME DELGADO
LE DEVOIR

Moins d'un an après avoir été retirée de l'espace public, l'enseigne lumineuse Archambault Musique retrouvera son emplacement. Exactement le même, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Berri.

Son retrait en novembre 2018 avait suscité de vives inquiétudes quant à son avenir. La Ville de Montréal, par la voix de la mairesse, Valérie Plante, avait voulu se faire rassurante. Il n'était pas question de l'envoyer au dépôt. Depuis, le mystère planait sur le sort de cet exemple de l'affichage urbain de la première moitié du XX^e siècle.

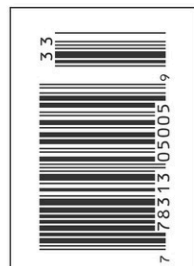
VOIR PAGE A 4 : ARCHAMBAULT

D

Pour suivre l'actualité en continu et lire nos critiques de spectacles, consultez nos plateformes numériques.

INDEX

Avis légaux..... B4
Culture..... B2
Décès..... A4
Économie..... B4
Éditorial..... A6
Grille TV..... B2
Idées..... A7
Météo..... B6
Monde..... B7
Mots croisés..... B6
Sports..... B6
Sudoku..... B6



III NUNAVIK

Les pistes de solution de la protectrice du citoyen

SANDRINE VIEIRA
ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Des plans de travail ont été déposés en février dernier pour s'attaquer au piètre état des services éducatifs offerts aux jeunes Inuits, mais la protectrice du citoyen livrera en septembre son verdict sur l'état réel des actions entreprises par le gouvernement du Québec pour corriger la situation au Nunavik.

En entrevue au *Devoir*, la protectrice du citoyen, Marie Rinfret, qui avait signé en 2018 un rapport accablant sur l'état de l'enseignement prodigué aux jeunes du Nunavik, s'est gardée de poser un jugement sur les gestes concrets posés depuis par les ministères et organisations gouvernementales interpellés dans son rapport.

« Je réserve cette information aux parlementaires à qui je suis d'abord tenue de rendre compte en septembre prochain dans un rapport annuel », a-t-elle insisté mercredi. Toutefois, cette dernière constate que la pénurie d'enseignants semble s'être aggravée puisqu'en 2018, lors de son enquête, 64 postes d'enseignants étaient vacants. Aujourd'hui, ce sont 84 professeurs qui manquent à l'appel à la Commission scolaire Kativik.

Communications zéro

Dans son rapport spécial livré sur la santé des services éducatifs dans le Grand Nord, la protectrice brossait un portrait peu glorieux de l'enseignement offert aux jeunes Nunavimmiuts. Absentéisme galopant chez les élèves, pénurie criante de professeurs, cours annulés, maîtres non qualifiés : les défis à relever pour la commission scolaire étaient immenses. Ils le sont toujours, comme l'a rapporté *Le Devoir* en début de semaine. « Un de nos constats, c'est qu'il n'y avait pas de communication entre le ministère de l'Éducation et la Commission scolaire Kativik. Mais après notre enquête, les intervenants se sont mis à bouger. Notre intervention a eu un impact », affirme-t-elle par ailleurs.

Les ministères et organismes gouvernementaux concernés ont déposé des plans d'action en février dernier, mais il est difficile de dire où en sont leurs actions. La Société d'habitation du Québec, notamment, prévoit y construire 134 unités de logements en 2019, 64 logements par année en 2021 et 2022, et livrer en avril prochain un rapport complet sur l'état du logement dans le Grand Nord. La ministre des Affaires municipales et de l'habitation, Andrée Laforest, était d'ailleurs en tournée au Nunavik en juillet dernier pour discuter de solutions destinées à améliorer les conditions de logement des ménages du Grand Nord.

« Pour moi, c'est la recommandation phare [de notre rapport], la situation du logement au Nunavik est accablante. Il y a une urgence d'agir dans le respect des cultures locales », explique M^{me} Rinfret, qui estime que les dures conditions de vie nuisent au cheminement scolaire des élèves.

Adapter l'enseignement

Autre grande lacune observée par la protectrice : l'absence totale de données au ministère de l'Éducation sur la situation qui prévaut dans les écoles au-delà du 55^e parallèle. « Pour connaître les causes d'un problème, il faut avoir des données et, à ce titre, les parties se sont mises en mode action. » Selon Marie Rinfret, les problèmes qui minent les écoles du Nunavik ne se régleront pas à court terme et passeront ultimement par la formation d'un plus grand nombre d'enseignants inuits et un changement des programmes.

« Il y a une responsabilité de notre part de tenir compte de leur culture. On impose aux élèves d'apprendre à partir de la 4^e année dans une langue qui n'est pas la leur (anglais ou français). Je crois qu'il faut rendre les programmes culturellement pertinents. C'est clair que c'est exigeant pour ces élèves. Il y a des ajustements à faire », insiste-t-elle.

Québec offre une prime pour les futurs préposés aux bénéficiaires

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Le gouvernement crée un nouveau programme de bourses pour attirer des préposés aux bénéficiaires dans le réseau de la santé. Au total, 2000 bourses de 7500 \$ seront octroyées cette année dans tout le Québec.

Trois ministres s'étaient déplacés pour en faire l'annonce dans un établissement de Québec : Danielle McCann (Santé), Marguerite Blais (Aînés) et Jean Boulet (Travail).

« On a besoin de ces gens-là [...] on a besoin de les valoriser le plus possible », a déclaré la ministre responsable des Aînés en désignant trois préposés aux bénéficiaires qui avaient été invités à participer à l'annonce.

Rencontrés après l'annonce, ces derniers y voyaient un « pas dans la bonne direction ». « Il y a plus de monde qui va travailler avec nous. Ça va alléger les horaires », a dit l'une.

Pour obtenir ces bourses, les candidats devront suivre une formation de 870 heures en établissement et à domicile, obtenir leur diplôme d'études professionnelles (DEP) et conclure un contrat de deux ans avec l'établissement où se fera la formation.

Il ne s'agit toutefois pas de bourses d'études, certains établissements ne

vont les octroyer qu'une fois le diplôme obtenu.

Cette formation leur donnera accès au métier de préposé aux bénéficiaires, mais également à celui d'auxiliaire en services sociaux, a souligné la ministre McCann.

Or selon le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), le gouvernement est « incohérent » dans ce dossier, car sur le front syndical il « refuse avec acharnement de reconnaître la formation des préposés aux bénéficiaires dans le calcul du rangement, lequel est déterminant pour le salaire », a fait valoir Frédéric Bisson, président du Conseil provincial des affaires sociales (CPAS) du syndicat. Le gouvernement devrait en outre améliorer les conditions de travail des préposés déjà en poste, estime-t-il.

Le gouvernement québécois, qui investit 15 millions dans ce programme, fait face à une pénurie criante de personnel dans le système de santé. Le réseau compte 41 500 préposés aux bénéficiaires, mais le ministère de la Santé estime qu'il faudra en embaucher 32 500 autres d'ici cinq ans pour répondre aux besoins des Québécois.

La création de ces bourses est « une mesure parmi d'autres » pour régler le problème, a signalé la ministre McCann. Certains établissements offrent aussi aux préposés de travailler

15 millions

C'est le montant que Québec compte investir en bourses pour améliorer le recrutement de préposés aux bénéficiaires.

comme aides de service pendant leur formation ou encore proposent systématiquement des postes permanents à temps plein aux nouvelles recrues.

Étant donné que le programme de bourses concerne seulement le réseau public, un journaliste a demandé aux ministres s'il ne risquait pas d'accroître la rareté de personnel qui touche aussi les résidences privées.

Le ministre Boulet a rétorqué à cet égard que ces résidences reçoivent du soutien sous d'autres formes. « On assume des frais de formation et dans le cadre de la Grande corvée, on a communiqué avec 1200 propriétaires de résidences privées. » Ces derniers, a-t-il dit, reçoivent de l'aide de conseillers en entreprises du ministère.

Quant à savoir si le gouvernement ne gagnerait pas plutôt à hausser les salaires des préposés pour en attirer davantage, la ministre McCann n'a pas voulu s'avancer. La question est « prioritaire », dit-elle, mais sera traitée dans le cadre du renouvellement des conventions collectives de l'ensemble des employés du secteur public qui débute cet automne.

En janvier, sa collègue Marguerite Blais avait dénoncé à la télévision le fait qu'un employé de la Société des alcools (SAQ) est payé 28 \$ l'heure alors qu'un préposé aux bénéficiaires du public ne reçoit que 21 \$ l'heure.

« Je ne vais pas m'excuser de m'être tenu debout »

ÉTHIQUE

SUIITE DE LA PAGE A 1

M. Trudeau a tenté — en vain — de convaincre M^{me} Wilson-Raybould de se raviser.

Le commissaire Mario Dion rappelle que la loi qu'il fait appliquer stipule qu'un titulaire de charge publique ne peut utiliser ses fonctions pour tenter d'influencer la décision d'une autre personne (ici, la ministre de la Justice) afin de favoriser son intérêt personnel, celui d'un parent ou ami, ou « de favoriser de façon irrégulière celui de toute autre personne ».

Le commissaire conclut que la tentative d'influence a bel et bien eu lieu et que « ces manœuvres » étaient « troublantes ». « L'autorité du premier ministre et de son bureau a servi à contourner, à miner et, en fin de compte, à tenter de discréditer la décision de la directrice des poursuites pénales ainsi que l'autorité de M^{me} Wilson-Raybould en tant que première conseillère juridique de la Couronne. »

Quant à savoir à qui cette influence a profité, le commissaire opte pour la troisième possibilité (« favoriser de façon irrégulière celui de toute autre personne »). Le commissaire estime que les interventions du premier ministre étaient « irrégulières » parce qu'elles « étaient contraires aux principes constitutionnels de l'indépendance du poursuivant et de la primauté du droit ». Et parce que la démarche de M. Trudeau aurait servi l'intérêt privé de SNC-Lavalin, elle ne pouvait pas en même temps servir l'intérêt public.

En désaccord

En coulisses, on s'étonne de ce raisonnement. « Est-ce à dire que l'intérêt public, selon lui, ne compterait que lorsqu'on va à l'encontre de l'intérêt privé de l'accusé? » demande une source libérale. Le premier ministre Justin Trudeau a d'ailleurs indiqué qu'il était en désaccord avec le commissaire sur ce point.

« Il dit que tout contact avec la procureure générale était inapproprié. Ma *job* en tant que premier ministre est de défendre les intérêts des Canadiens. Oui, il est essentiel qu'on le fasse d'une manière qui respecte nos institutions et l'indépendance des procureurs, mais nous devons être capables de discuter de l'impact sur les Canadiens d'une décision [d'intenter ou pas une poursuite]. »

Le premier ministre dit accepter le blâme. « Mais en même temps, je ne vais pas m'excuser de m'être tenu debout pour préserver des emplois canadiens. » Il a rappelé que la plupart des

autres pays occidentaux autorisent le recours aux ententes de réparation.

Une étude de l'OCDE publiée en mars a révélé que les accords de réparation sont devenus la façon la plus courante de traiter les cas de corruption internationale. Sur les 890 cas sanctionnés depuis 1999, 695 (78 %) l'ont été par un mécanisme non judiciaire. Aux États-Unis, le taux a été de 96 %. Un accord de réparation suspend les accusations judiciaires en échange d'une reconnaissance de tort de la part de l'entreprise, avec une amende généralement salée et des changements de pratiques à l'interne. Un juge veille à son respect.

M^{me} Wilson-Raybould, qui a quitté le cabinet à cause de cette histoire, puis a été expulsée du caucus libéral, a remercié le commissaire de lui avoir « donné raison » et de ne pas s'être « laissé distraire par des informations inexactes à propos d'événements ou de [s]a personne ».

D'autres révélations

Le rapport du commissaire nous apprend par ailleurs ce que plusieurs soupçonnaient, à savoir que la ministre Wilson-Raybould n'était pas à l'aise avec le nouveau régime d'accords de réparation. Elle a dit au commissaire pendant son enquête qu'elle croyait que le régime avait été mis en place trop rapidement et particulièrement pour satisfaire SNC-Lavalin. C'est pour cette raison que, bien que ministre responsable du changement législatif, elle n'a pas parrainé le mémoire au Cabinet contenant la modification et a refusé de se présenter en comité parlementaire pour expliquer le changement, ce qui est rarissime.

L'enquête du commissaire a inversement permis à M^{me} Wilson-Raybould de faire aussi une découverte. On sait que l'entourage du premier ministre tentait de la convaincre de commander un avis légal externe pour la rassurer qu'elle avait effectivement le droit d'intervenir pour exiger la négociation avec SNC. L'ex-ministre a appris du commissaire que l'entourage de M. Trudeau avait déjà discuté de cette possibilité avec l'ex-juge en chef de la Cour suprême du Canada, Beverley McLachlin.

Le commissaire Dion se plaint par ailleurs que le Conseil privé lui ait refusé l'accès aux documents confidentiels du cabinet. « Si l'on veut que le Commissariat demeure réellement indépendant et qu'il remplisse son mandat, je dois avoir un accès sans entrave à tous les renseignements pouvant m'être utiles dans l'exécution de mon mandat. »



Le chef conservateur, Andrew Scheer, n'a pas tardé à réagir au blâme adressé à Justin Trudeau qui, a-t-il dit, ne mérite plus la confiance des Canadiens.

MICHAEL BELL LA PRESSE CANADIENNE

Deux fonctions conciliables

Les postes de ministre de la Justice et de procureur général du Canada devraient continuer à être assumés par une seule et même personne. C'est la conclusion à laquelle arrive le rapport qu'avait commandé le gouvernement à l'ancienne ministre libérale Anne McLellan.

« Je ne crois pas qu'il faille apporter de nouvelles modifications à la structure au Canada pour protéger l'indépendance du poursuivant et favoriser la confiance du public dans le système de justice pénale », écrit-elle. Ces deux postes sont en apparence contradictoires. En tant que membre du cabinet, le ministre de la Justice endosse un rôle politique. Mais en tant que procureur général, il assume une fonction nécessitant la plus grande indépendance. Le cœur de l'affaire SNC-Lavalin consistait à déterminer si, en faisant valoir à Jody Wilson-Raybould l'intérêt politique à protéger le géant québécois de l'ingénierie, l'équipe de M. Trudeau compromettait son indépendance de procureur.

Anne McLellan conclut qu'aucun modèle ne sera jamais à l'abri d'interférences. Celle qui a été elle-même ministre de la Justice voit un avantage à porter les deux chapeaux. « Le fait d'exclure le procureur général du cabinet aurait aussi une incidence sur la crédibilité et la qualité des conseils juridiques qu'il formule. Selon moi, les membres du cabinet sont plus susceptibles de porter attention aux conseils juridiques d'un procureur général qui est aussi membre du cabinet, puisqu'ils savent que celui-ci comprend le contexte politique dans lequel ils travaillent. »

Elle recommande toutefois de changer les règles pour que, désormais, lorsque le cabinet s'interroge sur l'intérêt public d'aller de l'avant avec une poursuite, les contacts avec le ministre de la Justice aient lieu seulement par écrit, et seulement entre élus. Dans l'affaire SNC-Lavalin, les adjoints ministériels avaient discuté entre eux. M^{me} McLellan recommande aussi que le ministre de la Justice s'explique par écrit s'il décide de ne pas intervenir. M. Trudeau a indiqué qu'il avait l'intention de mettre ces changements en place.

III IMMIGRATION

Les réfugiés peuvent pallier la pénurie de travailleurs, dit l'ONU

Le gouvernement de François Legault est invité à changer de discours

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Le représentant du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) au Canada invite le gouvernement de François Legault à changer de discours et à considérer les réfugiés comme une solution à la pénurie de main-d'œuvre qui sévit au Québec.

« Il faut arrêter cette dichotomie entre les réfugiés sont un fardeau et les autres nouveaux arrivants basés sur des critères économiques sont des bénéficiaires », a souligné Jean-Nicolas Beuze en entrevue au *Devoir*. Les réfugiés apportent des bénéfices aussi. » C'est le message qu'il compte livrer jeudi dans le cadre de l'étude en commission parlementaire des nouveaux seuils d'immigration.

« Les réfugiés sont aussi prêts à travailler dans le domaine de l'hôtellerie et des services à la clientèle, a-t-il ajouté. On a besoin de beaucoup de gens pour aider les personnes âgées, les personnes avec des handicaps, pour s'occuper des enfants en bas âge et on retrouve parmi les réfugiés plein de gens qui ont ces qualifications et ces expériences. »

La stratégie caquiste

Une douzaine d'élus étudient depuis lundi les nouveaux seuils d'immigration du gouvernement pour les trois prochaines années. Après les avoir réduits à 40 000 en 2019, le gouvernement caquiste prévoit de les augmenter progressivement à compter de 2020 pour accueillir entre 49 500 et 52 500 nouveaux arrivants en 2022. Il mise sur l'immigration de travailleurs qualifiés et de gens d'affaires.

« Tous les premiers ministres de toutes les provinces ont accepté ma proposition d'augmenter le pourcentage de l'immigration qui est économique, a rappelé le premier ministre, François Legault, mercredi en faisant référence à la dernière rencontre du Conseil de la fédération. Actuellement, c'est seulement 60 % au Québec. Donc, on voudrait augmenter ça au moins à 65 %, peut-être éventuellement à 70 % ».

En contrepartie, son gouvernement a diminué le nombre de réfugiés qui seront accueillis au Québec en 2019, le faisant passer de près de 9000 en 2018 à un maximum de 7500. Il prévoit de maintenir le nombre de nouveaux arrivants issus de cette catégorie — la plus précaire — entre 6800 et 7500 annuellement jusqu'en 2022.

Invité à faire marche arrière

« Il y a une longue tradition de solidarité au Canada et au Québec en parti-



Le représentant du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) au Canada, Jean-François Beuze, témoignera en commission parlementaire des nouveaux seuils d'immigration, jeudi, à Québec.

SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

culier envers les réfugiés et ce n'est pas le moment de baisser les bras », a réagi M. Beuze.

« On n'a jamais eu autant de réfugiés à travers le monde, a-t-il poursuivi. On a passé le cap des 26 millions. On voit de plus en plus de conflits émerger et les conflits durent de plus en plus longtemps. Donc, on a de plus en plus de gens qui sont obligés de fuir leur pays. »

Il invite le gouvernement Legault à faire marche arrière et à plutôt permettre à un plus grand nombre de réfugiés de s'installer au Québec. Le gouvernement pourrait profiter d'un projet-pilote mis sur pied par le gouvernement fédéral pour en sélectionner certains qui maîtrisent le français selon des critères économiques.

Le représentant du UNHCR a donné l'exemple de l'Ontario qui a récemment recruté un chef cuisinier et un employé formé en technologie de l'information.

« On se rend compte qu'ils répondraient entièrement aux mêmes critères que n'importe quel autre migrant à part le fait qu'ils venaient d'un pays qui n'était pas le leur, mais qui était un pays où ils avaient trouvé l'asile », a-t-il affirmé.

Il faut arrêter cette dichotomie entre les réfugiés sont un fardeau et les autres nouveaux arrivants basés sur des critères économiques sont des bénéficiaires

JEAN-NICOLAS BEUZE



Le projet sur la voie d'accès à la mobilité économique a été lancé en avril 2018 pour recruter des réfugiés qualifiés au Kenya et au Moyen-Orient. Il leur permet de soumettre leur candidature par l'entremise des programmes d'immigration économique des provinces participantes ou du gouvernement fédéral. Cela demande quelques ajustements de la part des gouvernements et des employeurs puisque les réfugiés qui doivent quitter leur pays en catastrophe ne peuvent pas apporter curriculum vitae et autres documents pertinents.

« Mais au fond, si la personne a travaillé pendant dix ans auprès des personnes âgées et qu'il y a eu un laps de temps de deux ans à cause de l'exil où la personne n'a pas eu cette chance, pourquoi pas, a demandé M. Beuze. Ce ne sont pas les deux dernières années qui font que la personne est devenue incompétente. »

Il espère que son témoignage de jeudi permettra de déboulonner certains mythes sur cette catégorie d'immigrants qui n'ont souvent plus rien et qui, remarque-t-il, font les frais de discours populistes un peu partout en Occident.

La SAQ ne s'occupera pas de la consigne, promet le ministre

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC

La consigne ne passera pas par les succursales de la Société des alcools (SAQ), a indiqué mercredi le ministre de l'Environnement, Benoît Charette. Les consommateurs devront rapporter leurs bouteilles de vin vides ailleurs.

« On ne veut pas forcer le commerçant, la succursale de la SAQ ou le dépanneur du coin à récupérer toutes les matières qu'ils mettent sur le marché. Parce que physiquement, ils n'ont pas les locaux, l'espace pour le faire. [...] Ce n'est pas de la mauvaise volonté de leur part », a déclaré M. Charette à la sortie du Conseil des ministres.

Lundi, la SAQ s'était dite ouverte à la consigne des bouteilles de vin, mais avait indiqué qu'il n'était pas question qu'elle se charge de récupérer les bouteilles. Or, plusieurs experts et groupes environnementaux estiment que ce serait la meilleure façon d'éviter notamment que les consommateurs fassent des déplacements inus pour faire consigner leurs bouteilles vides, ce qui ferait augmenter les gaz à effet de serre.

Où donc seraient récupérées les bouteilles? Le ministre de l'Environnement n'a pas voulu le dire, mais promet des réponses d'ici « quelques semaines » avec la sortie de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

« Ça va toucher le verre, ça va toucher le plastique, les différents produits à recycler », a-t-il dit en mentionnant aussi les déchets de construction et le recyclage en provenance des industries, commerces et institutions (ICI), dont la sous-performance en matière de recyclage est notoire.

Une commission inutile?

Curieusement, l'élaboration de cette politique par M. Charette se fait au même moment que les travaux de la commission parlementaire sur le recyclage, à laquelle le ministre ne participe justement pas.

L'exercice serait-il inutile? Non, dit-il. « Je regarde tous les jours le résumé de ces travaux-là. Il y a de très, très belles idées qui sont soumises. On discute encore (de notre politique). On l'a fait au Conseil des ministres. »

Où donc seraient récupérées les bouteilles? Le ministre de l'Environnement n'a pas voulu le dire, mais promet des réponses d'ici « quelques semaines » avec la sortie de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Legault reste sourd aux arguments pour une hausse des seuils

CAROLINE PLANTE
À QUÉBEC
LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre François Legault reste sourd aux arguments de plusieurs groupes d'employeurs qui militent pour une hausse importante des seuils d'immigration.

Qui plus est, il a renvoyé la balle aux entreprises, mercredi, en leur disant qu'elles pouvaient contribuer à régler le problème du manque de personnel en rendant les postes vacants plus attrayants pour les Québécois.

M. Legault fait face à une pression énorme du Québec inc., qui souhaite que l'on augmente ces seuils à au moins 60 000 personnes par année, afin de combler la pénurie de main-d'œuvre.

Le Conseil du patronat, la Fédération des chambres de commerce du Québec et l'Association Restauration Québec ont notamment défilé devant les députés cette semaine.

Mercredi, à son arrivée à la première réunion du Conseil des ministres après

la relâche estivale, M. Legault a encouragé les entreprises à améliorer leurs conditions de travail afin de rendre plusieurs postes plus attrayants pour les Québécois.

Le gouvernement, a-t-il assuré, est prêt à fournir sa part d'efforts. « On va aider ces entreprises-là à améliorer leur productivité, être capables d'avoir plus de valeur ajoutée dans leurs emplois et être capables d'offrir de meilleurs salaires pour attirer les Québécois », a-t-il déclaré en mêlée de presse.

Selon l'analyse du premier ministre, dans tous les pays industrialisés, il est de plus en plus difficile de pourvoir aux emplois « où il y a moins de valeur ajoutée, qui sont moins bien payés, qui sont à temps partiel, par exemple, seulement pour la portion de l'été ».

« Il faut comprendre que si on demande à un Québécois: "Est-ce que vous préférez un emploi à 15 \$ l'heure ou à 30 \$ l'heure?" c'est certain qu'il aime mieux un emploi à 30 \$ l'heure. Donc, ceux qui offrent des emplois à 15 ou même à 12 \$ l'heure, ils vont avoir de la difficulté. »

Le Conseil du patronat affirme que le Québec a besoin d'un minimum de 60 000 immigrants par année pour combler les besoins du marché du travail

Le Conseil du patronat fait une tout autre lecture de la situation. Son président, Yves-Thomas Dorval, affirme que les entreprises québécoises font face à un problème qui est démographique.

Ce n'est pas en améliorant les conditions de travail « que ça va créer tout à coup de la population », a-t-il ironisé lors d'une entrevue, mercredi.

« Il y a une mathématique incontournable, dit-il. On a moins de personnes qui entrent sur le marché du travail que de gens qui le quittent. Il y a 1,4 million de postes à pourvoir pour les dix prochaines années. Ce ne sont pas les chiffres du Conseil du patronat, ce sont les chiffres du gouvernement du Québec, des fonctionnaires, des spécialistes, des experts. »

M. Dorval affirme que le Québec a besoin d'un minimum de 60 000 immigrants par année pour combler les besoins du marché du travail. « Vous savez, il y a 250 000 entreprises au Québec, et il y en a 90% qui disent qu'il y a des problèmes de main-d'œuvre. Il doit y en avoir quelques-uns là-dedans qui ne doivent pas être à côté de la track. »

M. Charette indique toutefois que « la plupart des intervenants » qui participent à la consultation ont déjà « été rencontrés » par son équipe « au cours des dernières semaines ».

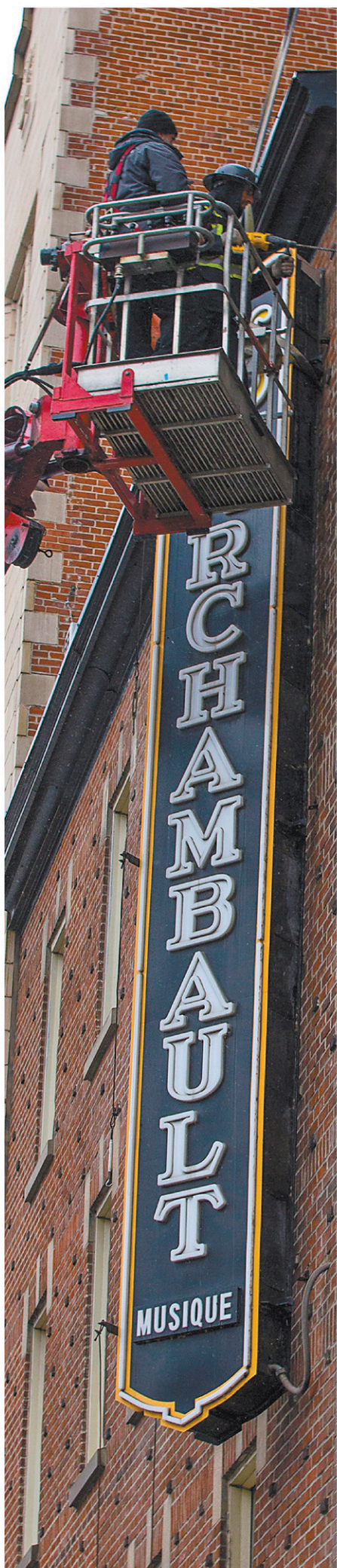
À l'heure actuelle, plus de la moitié du verre que les Québécois mettent à la boîte de recyclage aboutit dans les centres d'enfouissement, une « situation qui ne peut plus durer », avance le ministre, qui en a profité pour écorcher les gouvernements précédents.

Selon lui, la crise actuelle n'incombe pas seulement à la fermeture des marchés asiatiques, qui achetaient autrefois nos produits recyclés.

Elle découlerait aussi de la décision du gouvernement libéral « en 2013 de permettre de nouveau l'enfouissement du verre ».

« Mes prédécesseurs ont manqué de leadership sur ce plan-là », a-t-il affirmé. Il reproche en outre aux libéraux de ne pas avoir créé des incitatifs financiers pour encourager les municipalités à cesser d'enfouir les matières organiques avant 2020.

Plus qu'une enseigne, un symbole



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Au printemps 1930, alors que la crise économique commence à montrer les dents, l'enseigne Archambault est installée par un grutier sur l'arête du tout nouvel édifice de cette entreprise familiale. Le fabricant, Denis Advertising Signs Limited, a façonné l'enseigne selon des directives précises afin qu'il s'harmonise avec la structure effilée de cet édifice plutôt étroit qui jouxte des habitations anciennes aujourd'hui disparues.

Denis Advertising est installé rue Benoit, une rue disparue elle aussi, située à peu près là où l'on trouve désormais le Complexe Desjardins, en plein cœur de Montréal.

Pionnière dans le monde des grandes enseignes lumineuses qui éclairent le Montréal très festif de l'entre-deux-guerres, cette entreprise compte l'enseigne Archambault au nombre de ses principales réalisations. Elle n'hésite pas à se faire valoir en pointant du

doigt cette enseigne qui trône au cœur du Quartier latin jusqu'à son retrait impromptu à l'automne 2018.

Localisé au coin des rues Berri et Saint-Catherine, l'immeuble Archambault est inspiré par le style Art déco. Dans son édition du 19 avril 1930, *Le Devoir* souligne, sur deux pages complètes, l'inauguration de ce commerce situé en plein cœur du bouillissant Quartier latin. L'immeuble présente un coin arrondi « typique du Streamline Movement, une variante de l'Art déco », précise le journal, sur lequel son enseigne est soutenue par des ancrages de métal. À ses pieds, les fenêtres sont habillées d'élégants auvents. On donne la liste complète de tout le personnel...

Avant la popularisation de la radio et de la télévision, la musique occupe une place de grande importance dans les familles. La ville de Sainte-Thérèse, en périphérie de Montréal, ne compte pas

pour rien 19 fabricants. Au cœur du commerce de la musique, l'enseigne d'Archambault va briller sur la rue la plus animée de la métropole. Elle témoigne à cet égard d'un moment particulier de l'histoire d'une société.

Au début des années 1930, un foyer montréalais sur cinq possède un piano. Forte de sa propre marque de pianos et de sa maison d'édition de partitions, la maison Archambault compte de surcroît sur les commandes d'une importante clientèle répartie dans 1800 collèges du Canada.

Cette enseigne ne devient pas une des plus connues de la ville pour rien. Au point d'apparaître, près d'un siècle plus tard, comme un symbole de Montréal, au même titre que la bouteille de lait géante de l'ancienne usine de Guaranteed Pure Milk ou encore que la grande enseigne lumineuse de Farine Five Roses.

1930

C'est l'année où la compagnie Denis Advertising a conçu et installé l'enseigne ornant l'immeuble.

Restaurée pour 20 000 \$

ARCHAMBAULT

SUITE DE LA PAGE A 1

C'est à Châteauguay que ladite enseigne s'est retrouvée, sur le terrain et aux bons soins de la firme Enseignes Plus. Joint par téléphone, Denis Barbeau, président et propriétaire de l'entreprise, affirme être prêt « depuis longtemps » à venir remettre en place le précieux objet. Il n'attend que la confirmation d'une date.

« On m'avait dit le 26 août. Puis la date a été repoussée. Ce ne sera pas avant septembre », confie-t-il.

Le fabricant d'enseignes a restauré cet élément du patrimoine visuel montréalais, bien que selon lui, elle ne fût pas en si mauvais état. La structure verticale peut encore brûler de tous ses néons. Il en aura coûté 20 000 \$ pour la remettre à neuf. Une facture pour réparer des enseignes de cet âge et de ce type peut monter jusqu'à 100 000 \$, estime l'entrepreneur de Châteauguay.

Il prétend que, dans le cas présent, Québec et Renaud-Bray, les deux propriétaires successifs d'Archambault, se sont partagé les frais. Il a été impossible de confirmer cette information auprès des principaux intéressés.

« Nous avons déjà mentionné publiquement que nous collaborons avec la

Ville de Montréal pour assurer la conservation de l'enseigne Archambault. Nous ne pouvons malheureusement pas donner plus de détails pour le moment », écrit Marie-Josée Duhamel, directrice principale, Communications et Affaires publiques chez Québecor Media.

Propriétaire depuis 2015 des magasins Archambault, Renaud-Bray n'a pas voulu commenter le cas de la célèbre enseigne, ni même dire si l'entreprise a assumé une partie des coûts de restauration. « Ça ne nous concerne pas », dit Émilie Laguerre, directrice des communications chez Renaud-Bray et Archambault.

Selon le service d'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal, c'est Renaud-Bray qui est propriétaire de l'enseigne lumineuse, alors que Québecor est propriétaire de l'immeuble. « La Ville de Montréal souhaite que l'enseigne soit remise en valeur et qu' [elle] ait des échanges actuellement avec Québecor et Renaud-Bray en vue de réaliser cet objectif », précise par courriel la porte-parole Linda Boutin.

Issue des années 1930, l'enseigne art déco a été retirée après l'acquisition de la marque Archambault par Renaud-Bray. Or, l'édifice situé à l'angle précis des deux artères est demeuré propriété de

Québecor, qui y a installé sa radio numérique et d'autres branches de l'entreprise. Les véritables intentions du retrait de l'objet sont inconnues. La fonction d'identification du bâtiment semble néanmoins avoir primé sur une éventuelle valeur patrimoniale.

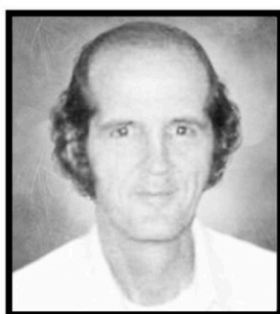
« Il y avait trop d'enseignes [Archambault Musique à cet endroit], il fallait la retirer. La Ville a refusé qu'elle reste sur place », se souvient Denis Barbeau. Comme le magasin Archambault a conservé des espaces dans les édifices voisins, ses enseignes, plus petites de moitié si on se fie au nombre de dalles pour les soutenir, demeurent visibles.

« L'arrondissement de Ville-Marie n'a aucun règlement qui empêche l'installation de l'enseigne Archambault sur le bâtiment, qui hébergeait autrefois Archambault, corrige Linda Boutin, de la Ville de Montréal. Le propriétaire actuel pourrait réinstaller l'enseigne à sa place d'origine sans faire de demande de dérogation à l'arrondissement. »

Lors du retrait en novembre, plusieurs avaient manifesté leur appui au retour du panneau commercial. Président et chef de la direction de Québecor, Pierre Karl Péladeau avait publié sur son compte Twitter une photo de l'immeuble concerné avec un message favorable à la présence de l'enseigne historique. La mairesse, Valérie Plante, avait émis ses inquiétudes sur le sort de l'objet et rencontré Philippe Archambault, le fils du dernier propriétaire de la famille, « afin de discuter de la préservation de nos symboles patrimoniaux ».

Les protagonistes de la saga de l'enseigne restent discrets sur la suite des choses.

AVIS DE DÉCÈS



Laroche, Denis Rosaire
1931-2019

Au CHSLD St-Antoine, le 4 août 2019, à l'âge de 87 ans, est décédé monsieur Denis Laroche, époux de dame Violetta Allard, fils de feu Louis Laroche et de feu Délima Goulet. Il demeurerait à Québec.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse Violetta Allard : son beau-fils Jean-Pierre Hervé (Sophie Samson); ses filles : Marie-Pierre (Matthew Turner) et Sandrine (Mathieu Beaulac Kezar) et sa belle-fille Sarah; ses frères et sœurs : feu Louis-Joseph, feu Sylvio (feu Jeanne d'Arc de Grand Maison), feu Gérard, Marcel, feu Nicolas (Yvette Bolduc), feu Martin (Jeanne Girard), Patrice (Christiane Guy), feu Marie, Bernadette, feu Léonie (feu Marcel Bergeron) et feu Ursule (Robert Marchand); son beau-frère et ses belles-sœurs : feu Réal Allard (Béangère Allard), feu Nicole (feu Herb Berkowitz) et Lorraine (Bertrand Vézina) ainsi que ses nombreux neveux, nièces, cousins, cousines et ami(e)s.

La famille vous accueillera au complexe du

Parc Commémoratif La Souverance
301, rang Ste-Anne
Québec QC G2G 0G9

le dimanche 18 août de 13 h à 15 h. Une liturgie de la Parole suivra à 15 h en la chapelle du Parc Commémoratif La Souverance, 301, rang Ste-Anne, Québec.

La famille tient à remercier les membres du personnel du CHSLD St-Antoine pour les bons soins prodigués et l'attention apportée.

Pour renseignements :

LÉPINE CLOUTIER
ATHOS

Tél. : 418 871-2372 - Téléc. : 418 767-2309

Courriel : gsrception@athos.ca

Pour envois de messages personnalisés et/ou de fleurs ainsi que pour signer le Registre à la mémoire de la personne décédée :

www.lepinecloutier.com

Diversité de corps... et d'opinions

CLIP

SUITE DE LA PAGE A 1

qui sortent des stéréotypes de la femme mince, sans bourrelet et sans la moindre once de cellulite. « Ces corps-là existent, il faut les montrer sans gêne, sans honte. Ça contribue à les normaliser et à faire tomber les tabous », poursuit M^{me} Gilbert.

Pourtant, l'acceptation de son corps ne devrait pas nécessairement passer « par le déshabillage et la nudité », estime de son côté l'auteure et journaliste Geneviève St-Germain. « Je ne pense pas qu'exposer à tout le monde ses bourrelets ou au contraire sa maigreur excessive ait à voir avec autre chose qu'un certain exhibitionnisme puéril », explique-t-elle, critiquant cette obsession de l'image qui entraîne « un besoin d'approbation » par l'ensemble de la société. « Ce que tout un chacun pense de nous, on devrait s'en câliser », insiste M^{me} St-Germain.

Elle voit dans la démarche de Safia Nolin un geste avant tout provocateur qui s'inscrit dans un « effet de mode » qui risque peu de faire changer les mentalités, au contraire. « C'est une forme de masochisme que de s'exposer à l'inévitable jugement des gens — positif ou négatif —, la société est ce qu'elle est ».

Critiques

Et les commentaires publiés sur les réseaux sociaux lui donnent en partie raison. Si de nombreuses personnes ont salué le courage de Safia Nolin et complimé la beauté de son vidéoclip, certains ont plutôt accusé l'artiste de faire « un coup de marketing » pour mousser ses ventes, tout en critiquant son physique « hors normes ».

« C'est fou qu'en 2019 la valeur d'une femme soit encore en corrélation di-

On voit des corps humains. Ce ne sont pas des corps qui sont là pour être jugés, ou pour être désirables. Ce sont des corps qui sont là pour exister, c'est tout

SAFIA NOLIN



recte avec son corps, son image. Pourquoi ce malaise profond et surtout... pourquoi cette haine gratuite ? Qu'est-ce qui vient autant les déranger au point de faire sortir le pire en eux et de déshumaniser autant une artiste comme Safia ? », s'est emportée Sara Hini, cofondatrice du Womanhood Project avec Cassandra Cacheiro. Elles ont toutes deux participé à la création du vidéoclip.

Mariane Gilbert s'étonne aussi de la vague de commentaires négatifs publiés après le lancement du vidéoclip. « Si une femme veut se dénuder pour mieux s'accepter, c'est son choix. Personne ne devrait avoir le contrôle sur ce qu'elle peut faire ou non avec son corps. On critique vite le choix des femmes dans notre société, il y a toujours quelque chose à redire. »

Pour sa part, l'historien à l'Université Laval Alexandre Klein ne s'étonne pas outre mesure de l'ampleur de la polémique : « la nudité, ça attire l'œil, ça déstabilise, ça fait parler ». D'après l'historien, les gens ont un rapport ambigu avec la nudité : bien qu'on la voie partout — dans les films et les publicités notamment — elle reste quelque chose d'intime, un tabou.

Se gardant de qualifier la démarche artistique de Safia Nolin de provocatrice, il y voit plutôt un geste politique comme un autre. « Le corps est devenu notre dernier recours pour dire quelque chose. Avant on manifestait, on votait, pour faire valoir notre point de vue, nos idéaux. Maintenant on utilise notre corps, en le tatouant, le perçant, en l'habillant de vêtements particuliers ou en le dénudant ». Il donne l'exemple des Femens, ce mouvement féministe qui défend ses convictions seins nus. « Si elles étaient entièrement habillées, on ne les remarquerait pas assez ».

Des corps déssexualisés

De fait, l'idée de déshabiller ces femmes le temps d'une chanson est aussi un moyen de « réappropriation du corps des femmes, longtemps représenté par des hommes », expliquent Cassandra Cacheiro et Sara Hini du Womanhood Project, qui sont respectivement photographe et directrice artistique. Rappelons que le vidéoclip est né du travail d'une équipe entièrement féminine.

« C'est comme combattre le feu par le feu. Ce corps qui a été sexualisé et objectifié constamment peut aussi être un outil de changement si on le fait de manière consciente, critique et respectueuse », note Cassandra Cacheiro.

Au-delà de promouvoir une diversité corporelle, le but était donc aussi de montrer des corps dénués de toute forme d'érotisme.

« C'est comme un "Fuck You" à la société hétéronormative, dans laquelle une femme doit être belle, mais pas trop, montrer son corps mais pas trop de peau non plus. On peut-tu exister sans devoir plaire et être désirable », renchérit la photographe Julie Artacho, ravie de voir les femmes se réapproprier leur corps et prendre la place qui leur est due.

Ce que tout un chacun pense de nous, on devrait s'en câliser

GENEVIÈVE ST-GERMAIN



C'est comme un "Fuck You" à la société hétéronormative

JULIE ARTACHO



Cahiers et souliers neufs pour la rentrée



À l'approche de la rentrée scolaire, les organismes Jeunesse au Soleil et Mission Bon Accueil ont distribué gratuitement, mercredi, à Montréal, du matériel scolaire, des sacs d'école et de vêtements à des milliers de familles à faibles revenus. La distribution se poursuit jusqu'à vendredi chez Jeunesse au Soleil.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

III PATRIMOINE

Espoir de réouverture de l'église Saint-Jean-Baptiste à Québec

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

L'église Saint-Jean-Baptiste de Québec échappera-t-elle à sa mise en quarantaine forcée ?

Interdit au public depuis 2015, cet imposant monument à la valeur patrimoniale exceptionnelle a besoin d'importants travaux de réfection et de mise à niveau. Il pourra compter cette année sur 585 000 \$ de la part de l'État pour la restauration de la maçonnerie, de la fenestration et du système de gicleurs pour les incendies.

Dessiné au XIX^e siècle par l'architecte Joseph-Ferdinand Peachy, cette église est considérée comme un des bâtiments les plus importants du genre au Québec, tout en donnant, rue Saint-Jean, un repère visuel inégalé en point de mire des abords de la Vieille Capitale.

Le responsable du département des fabriques du diocèse, Rémi Gagnon, explique au *Devoir* qu'il s'agit « d'une bonne nouvelle ». Il y voit un pas dans la bonne direction pour une réouverture éventuelle au bénéfice des citoyens de Québec.

« Le budget total pour la restauration cette année est de 1,3 million. Ce qui inclut une aide de 650 434 \$ de la part de la ville de Québec et d'une contribution de 65 000 \$ du milieu. »

Est-ce que ce sera suffisant pour une réouverture prochainement ?

« Cela fait partie de nos objectifs. Il est certain que nous aimerions redonner l'accès à cette église. À terme, on souhaite qu'elle soit gérée par un nouvel organisme. On voudrait la vendre ou en confier la gestion à un organisme culturel ou à un groupe de citoyens qui auraient une initiative de solidarité compatible avec le bâtiment. C'est la même chose avec l'église Saint-Charles à Limoilou. »

La députée du comté, Catherine Dorion, a déjà plusieurs fois manifesté sa vive inquiétude au sujet de ce bâtiment, tout en tentant de susciter des projets pour sa reconversion.

« C'est une des églises pour lesquelles on veut mettre de l'énergie. C'est une église belle, majeure, importante. On veut aider les citoyens à proposer quelque chose pour son avenir qui puisse servir la communauté. »

75 églises

Ce sont 15 millions qui sont accordés cette année à 75 églises du Québec qui ont besoin de travaux pour assurer leur pérennité. Ce sont des bâtiments jugés exceptionnels. Il n'en demeure



pas moins que plusieurs centaines de bâtiments religieux se trouvent désormais face à un avenir incertain.

La basilique Notre-Dame reçoit cette année un million de dollars de l'État, par l'entremise du Conseil du patrimoine religieux. Cette somme servira à réparer la maçonnerie. À Montréal, il y a de fortes chances pour qu'un touriste vienne voir l'église Notre-Dame, un des principaux points où convergent les regards dans le Vieux-Montréal.

Ce bâtiment néogothique dont la voûte intérieure est habillée de dorures peut accueillir 10 000 personnes. Il a remplacé en 1829 une sobre église romane utilisée par les Sulpiciens.

Parmi les autres bâtiments religieux que l'État soutient par égard à leur importance culturelle, historique et architecturale, on trouve la Cathédrale Christ Church à Montréal, une des plus photographiées de la ville en raison des jeux de miroir produits par les fenêtres des gratte-ciels à proximité. Ce sont 800 000 \$ qui sont prévus pour la restauration de son clocher.

L'église de La-Purification-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, située à Repentigny, obtient de son côté 700 000 \$ pour la réfection de sa toiture. Classée comme bien patrimonial, érigée à

Dessiné par l'architecte Joseph-Ferdinand Peachy, l'église Saint-Jean-Baptiste est considérée comme un des bâtiments les plus importants du genre au Québec.
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

compter de 1723, cette église de pierre date du régime français. Elle est une des plus anciennes de Québec. La municipalité dont elle fut le cœur célébrera le 350^e anniversaire de sa fondation en 2020.

À Québec, la cathédrale Holy Trinity se voit accorder 543 559 \$ pour la restauration du mur d'enceinte et de renforcement de la structure de la tribune.

Le gouvernement britannique avait financé la construction de cette cathédrale dans sa colonie entre 1800 et 1804. Le monastère des Récollets qui se trouvait là auparavant avait été ravagé par le feu. Une fois qu'il a été rasé, les autorités décidèrent d'y construire, à l'intérieur des fortifications de Québec, le siège du diocèse anglican.

La basilique Sainte-Anne-de-Beaupré pourra pour sa part restaurer sa toiture en bénéficiant d'un soutien du Conseil du patrimoine religieux de 655 263 \$. Près d'un million de visiteurs se rendent chaque année dans ce sanctuaire.

En tout, ce programme visant la protection, la valorisation et la transmission du patrimoine religieux va consacrer 15 millions de dollars, au cours de l'année 2019-2020, à 75 projets différents situés aux quatre coins du Québec. Le gouvernement Legault a annoncé, le 4 août, qu'il portera à 20 millions de dollars l'aide à la restauration du patrimoine religieux et à la reconversion de certaines églises.

Dans la ventilation du budget actuel, les sommes allouées à différentes églises concernent pour l'essentiel des cas de travaux de toitures, de maçonneries et de clochers.

De la somme globale, un peu plus de 430 000 \$ seulement seront utilisés pour restaurer du mobilier et des œuvres d'art religieuses de même que des orgues Casavant.

Abondance de petites particules de plastique en Arctique

FRANK JORDANS
À BERLIN
ASSOCIATED PRESS

Des scientifiques disent avoir observé une abondance de minuscules particules de plastique dans la neige de l'Arctique, ce qui révèle que les microplastiques parcourent de longues distances dans l'atmosphère, jusqu'à certaines des régions les plus reculées de la planète.

Les chercheurs ont examiné des échantillons de neige prélevés dans l'Arctique, dans le nord de l'Allemagne, dans les Alpes bavaroises et suisses ainsi que sur l'île de Heligoland, dans la mer du Nord, à l'aide d'un processus spécialement conçu pour l'analyse en laboratoire.

« Bien que nous nous attendions à y trouver des microplastiques, les énormes concentrations nous ont surpris », a indiqué Melanie Bergmann, chercheuse à l'Institut Alfred-Wegener de Bremerhaven, en Allemagne.

Leurs conclusions ont été publiées mercredi dans la revue *Science Advances*.

Des études antérieures ont signalé que les microplastiques — des particules de moins de 5 millimètres formées par la décomposition de matériaux synthétiques — se trouvent jusque dans l'air à Paris, à Téhéran et à Dongguan, en Chine.

Cette nouvelle recherche a permis de démontrer que les fragments peuvent se retrouver en suspension dans l'air d'une manière similaire à la poussière, au pollen et aux particules fines provenant des gaz d'échappement des véhicules.

Bien que l'impact des microplastiques sur l'environnement suscite de plus en plus d'inquiétudes, les scientifiques n'ont pas encore déterminé leur possible effet sur la santé humaine ou sur la faune.

M^{me} Bergmann, citée comme coauteure de cette plus récente étude, rapporte que les concentrations de microplastiques les plus importantes ont été observées dans les Alpes bavaroises, avec un échantillon contenant plus de 150 000 particules par litre.

Particules extrêmement petites

Même si les échantillons prélevés dans l'Arctique n'étaient pas aussi contaminés, la troisième plus importante concentration de microplastiques analysée par les chercheurs — soit de 14 000 particules par litre — provenait d'une banquise dans le détroit de Fram, au large de l'est du Groenland, a-t-elle souligné.

Les échantillons prélevés dans cette région affichaient en moyenne une concentration de 1800 particules par litre.

Selon Martin Wagner, un biologiste à l'Université des sciences et technologies de Norvège qui n'a pas participé à l'étude, ces concentrations extrêmement élevées pourraient être en partie attribuables aux méthodes employées par les chercheurs, qui ont pu identifier des microplastiques mesurant à peine 11 micromètres (0,011 millimètre) — soit moins que la largeur d'un cheveu humain.

« C'est notable parce que la plupart des études jusqu'à présent portaient sur des microplastiques beaucoup plus gros, a-t-il fait valoir. Sur cette base, je conclurais que nous sous-estimons de beaucoup les niveaux réels de microplastiques dans l'environnement. »

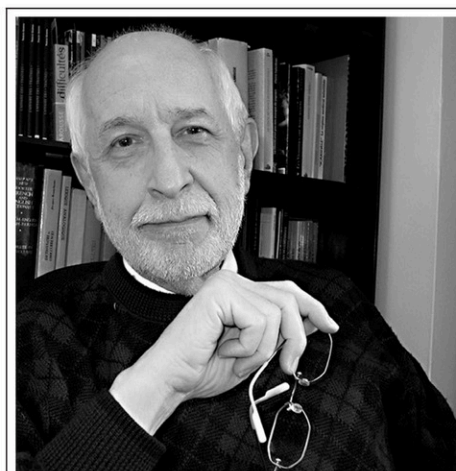
« L'étude démontre que le transport atmosphérique est un processus important pour déplacer les microplastiques, potentiellement sur de longues distances et à l'échelle globale, a ajouté le biologiste. La neige peut également être un réservoir important pour emmagasiner les microplastiques et les relâcher lors de la fonte, ce qui n'a pas encore été étudié. »

Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



III AFFAIRE SNC-LAVALIN

Dans quel intérêt?

Le verdict du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique est impitoyable. Dans son rapport rendu public mercredi sur l'affaire SNC-Lavalin, Mario Dion conclut que le premier ministre, Justin Trudeau, a enfreint la Loi sur les conflits d'intérêts en tentant, avec son entourage, d'infléchir sa procureure générale et ministre de la Justice d'alors, Jody Wilson-Raybould, en faveur de l'entreprise. M. Trudeau croyait défendre l'intérêt public, M. Dion y a plutôt vu une « façon irrégulière » de tenter de favoriser les intérêts d'un tiers, ce qui est interdit.

MANON CORNELLIER



Cette affaire, qui a coûté deux ministres vedettes à M. Trudeau, a plombé son parti dans les sondages tout le printemps. Le vent avait commencé à tourner, au grand soulagement des libéraux, mais à deux mois à peine des élections, ce fantôme revient les hanter. Et ce n'est pas un second rapport sur de possibles réformes procédurales qui y changera grand-chose.

Mario Dion frappe très fort. « L'autorité du premier ministre et de son bureau a servi à contourner, à miner et, au bout du compte, à tenter de discréditer la décision de la directrice des poursuites pénales ainsi que l'autorité de M^{me} Wilson-Raybould en tant que première conseillère juridique de la Couronne », écrit-il.

Le premier ministre dit assumer la responsabilité de ses erreurs, mais répète qu'il a agi avec la meilleure des intentions, celle de protéger — en vain, faut-il souligner — les milliers d'employés, de petits retraités, de fournisseurs de SNC-Lavalin. Bref, avoir agi dans l'intérêt public. Ses adversaires n'achètent évidemment pas cette ligne de défense, le chef conservateur Andrew Scheer demandant même l'intervention de la GRC.

La lecture du rapport ne laisse aucun doute sur ce que le commissaire juge « irrégulier ». Il y a ces pressions sur la procureure générale pour qu'elle intervienne auprès de la directrice des poursuites pénales afin qu'elle envisage de négocier un accord de poursuite suspendue (APS) avec SNC-Lavalin et ainsi lui éviter un procès pour fraude et corruption. M. Dion fait toutefois plus que confirmer les faits présentés l'hiver dernier, il les étouffe. On apprend, par exemple, que même après que SNC-Lavalin eut entrepris de contester devant les tribunaux le refus de la directrice des poursuites pénales de négocier un APS, les contacts entre l'entreprise et des membres du personnel de M. Trudeau et du ministre des Finances, Bill Morneau, se sont intensifiés au lieu de tomber au point mort.

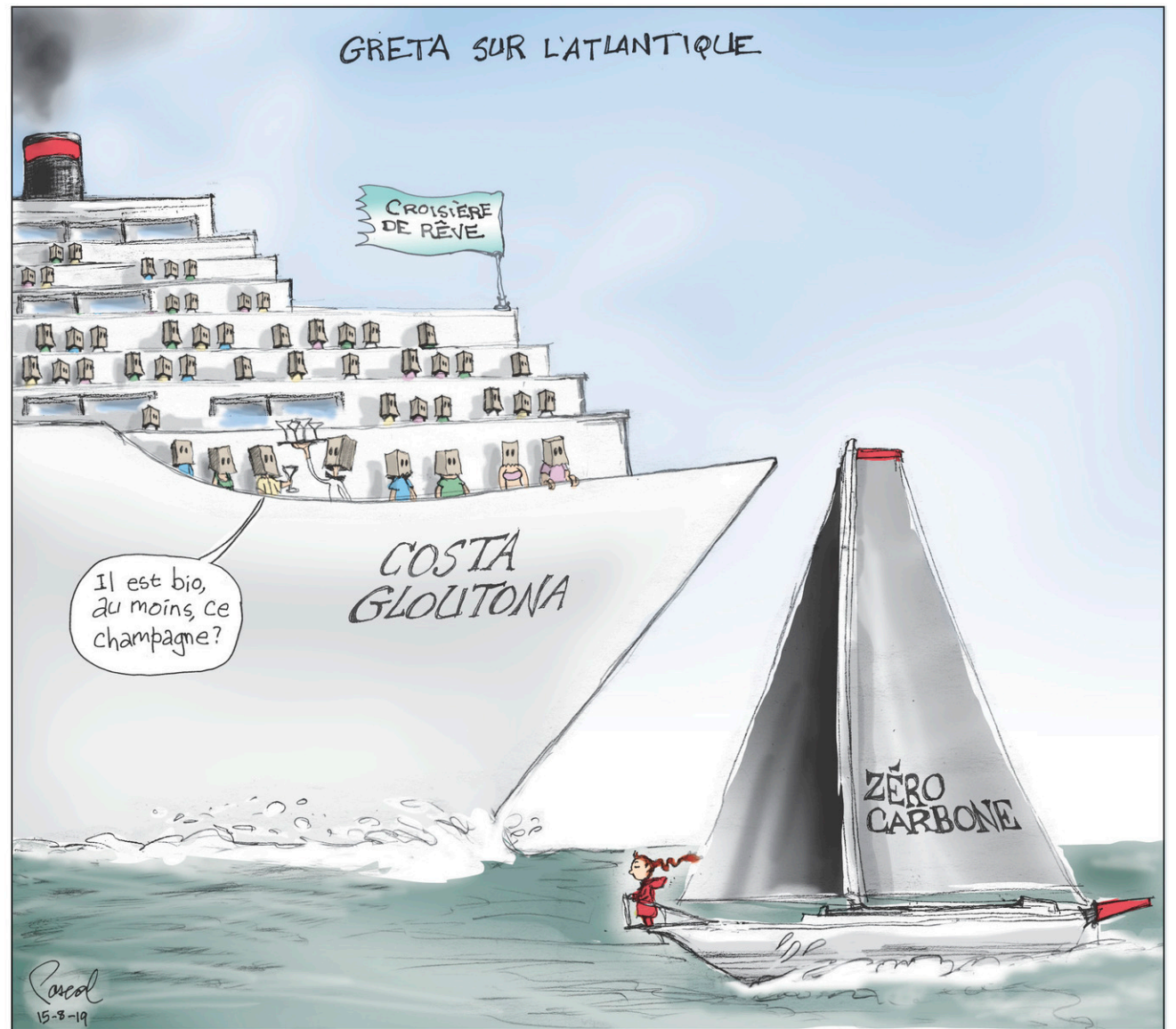
Le commissaire en a su davantage, car il a pu interroger plusieurs des acteurs que les libéraux ont refusé d'inviter en comité, dont le premier ministre Trudeau lui-même, Bill Morneau et des membres de leur personnel. M. Dion a dû se priver cependant de documents offerts par neuf témoins, mais que le secret du cabinet leur interdisait de partager et que le Conseil privé a honteusement refusé de lever.

La loi dit qu'il n'est pas question d'intérêt personnel quand on est face à une affaire « de portée générale ». Où finit alors l'intérêt public et commence l'intérêt personnel quand on est un politicien soucieux de défendre, par exemple, une grande entreprise en difficulté de sa région dont le gagne-pain de milliers d'électeurs dépend ?

M. Trudeau et son équipe sont allés trop loin dans leurs interventions auprès de la procureure générale. Mais peut-on vraiment parler de conflit d'intérêts ? Le commissaire a vu un intérêt partisan parce que la tenue d'élections provinciales au Québec et le fait que M. Trudeau soit député de Montréal ont été soulevés lors d'échanges avec la ministre ou son personnel. Il parle aussi d'une « façon irrégulière » de tenter de favoriser l'intérêt « personnel » d'un tiers, ici SNC-Lavalin.

Et voilà où il y a matière à débat. La loi dit qu'il n'est pas question d'intérêt personnel quand on est face à une affaire « de portée générale ». Où finit alors l'intérêt public et commence l'intérêt personnel quand on est un politicien soucieux de défendre, par exemple, une grande entreprise en difficulté de sa région dont le gagne-pain de milliers d'électeurs dépend ? Il n'est pas question de mettre en doute ici le caractère inapproprié des pressions exercées sur la ministre, mais les reproches sont d'un autre ordre. Les questions aussi. Peut-on conclure à l'ingérence politique dans le processus judiciaire, par exemple ?

Ce rapport, le deuxième blâmant M. Trudeau pour un écart éthique, donne des munitions à ses opposants qui mettent en doute son intégrité. Et comme le commissaire ne peut le sanctionner, ce seront les électeurs qui s'en chargeront bientôt en donnant ou non du poids à ce nouveau boulet au pied de M. Trudeau.



LETTRES

Comment demeurer optimiste pour la planète ?

J'ai le cœur de travers. L'actualité est plus déprimante que jamais. La Sibérie est en feu sur une étendue grande comme la Belgique. Le Groenland fond à une vitesse accélérée, la banquise de l'Alaska est complètement disparue. Fondue à jamais.

On pense à autre chose. On fait sa vie. On regarde attendri l'innocence des enfants. Ces enfants à qui nous laissons une planète en fin de vie. Livrée entièrement aux forces de la destruction. Trump, Bolsonaro. Monsanto. Exxon. Total, Schell, Coca-Cola, Nestlé. La liste est longue, très longue, de toutes ces administrations plus soucieuses d'accroître leurs profits que de protéger la vie.

Tout brûle ou fond et disparaît à jamais pendant que Bolsonaro s'empresse de massacrer l'Amazonie et sa biodiversité trois fois plus vite que l'an dernier. Une décision politique des Brésiliens a donné le pouvoir à cet homme de bousiller les meilleures chances de l'humanité de survivre aux cataclysmes climatiques.

Pour manger de la viande, nous occupons la plus grande partie des surfaces cultivables à produire la nourriture des animaux que nous allons manger. Nous rasons les forêts. Nous détruisons ces indispensables forêts qui assurent biodiversité, fraîcheur et puits de carbone. Notre seule chance d'éviter un réchauffement mortel de 3 degrés ou plus. Bref, c'est un peu comme si en plus d'être toxico-manes et d'avoir besoin, toujours

d'avantage, de notre ration quotidienne de pétrole à n'importe quel prix, même le plus élevé en termes de destruction, nous nous entaillons la peau à petits coups de lame de rasoir. Comme pour s'achever plus rapidement encore.

On fait comme si de rien n'était. On s'achète une voiture plus grosse, une maison plus grosse. On change régulièrement nos biens pour demeurer dans le goût du jour. On fait rouler l'économie. On voyage en avion au bout du monde de plus en plus souvent, de plus en plus nombreux.

Pour un peu plus de commerce et de croissance, d'emplois bien payés pour satisfaire et fermer la gueule des citoyens, nos politiciens à cravates aux généreux comptes bancaires dissimulés dans les paradis fiscaux s'assurent que très peu de tracasseries entravent les projets de développements miniers ou autres sacageant l'environnement. Ceux-ci s'ajouteront au massacre ? Extermineront les derniers bélugas ? Feront exploser les GES de la province ? Tant pis. Nos ministres économiques salivent.

Nos chroniqueurs populistes obsédés par la question identitaire blâment Greta Thunberg de vouloir réveiller l'humanité avant qu'il ne soit trop tard. Le danger de voir le Québec s'islamiser est apparemment beaucoup plus urgent que la sauvegarde de la vie sur Terre.

Comment rester optimiste ? Comment ne pas pleurer ? Assurément, le désespoir n'est pas une solution. Pour le moins, je participerai à la Grande Marche mondiale pour le climat du 27 septembre prochain.

Richard Leclerc, administrateur de la page Facebook Ensemble, accélérons la transition énergétique
Montréal, le 12 août 2019

Les jeunes libéraux n'ont pas tout faux

L'interculturalisme détermine les contacts entre différentes cultures, alors que le multiculturalisme est la coexistence de plusieurs cultures dans une société, un pays. C'est, du moins, ce qu'avance le dictionnaire Larousse.

Définir, comme l'a fait l'auteur Sam Haroun récemment dans le *Devoir*, ces deux concepts de façon péjorative relève d'un sophisme faisant dérailler le débat sain. Les mots « assemblage », et « juxtaposition » pour l'interculturalisme sont sûrement appropriés dans les faits. Cependant, ce n'est pas ce que leurs promoteurs, Trudeau et Bouchard, recherchent.

Celles et ceux qui désirent ardemment voir disparaître la suprématie trumpiste blanche aux prochaines élections américaines sont des sociodémocrates et des plus à gauche qui refusent toute forme d'hégémonie d'une culture sur les autres. La mondialisation, le changement climatique, les conflits, la dénatalité vont obliger les sociétés occidentales à accueillir de plus en plus d'immigrants. Le Québec n'en sera pas exempté s'il veut gagner davantage d'autonomie.

Plutôt que de chercher à s'aliéner les minorités culturelles, comme le font les suprémacistes aux États-Unis, les Canadiens français du Québec n'auraient-ils pas intérêt à se mettre à pratiquer l'interculturalisme avec les autres communautés canadiennes-françaises du pays ?

Marcel Lapointe
Jonquière, le 12 août 2019

LIBRE OPINION

Donald Guay, pionnier de l'histoire du sport du Québec

Gilles Janson
Historien du sport

Le 3 août décédait le pionnier de l'histoire du sport du Québec. Je l'ai connu au début des années 1990. Je travaillais alors sur les Canadiens français et le sport à Montréal au XIX^e siècle. Très tôt, je découvris un homme chaleureux et généreux de son temps et de ses documents, accumulés pendant une période de plus de 30 ans. Lorsque je me rendais chez lui, à Lévis, j'en ressortais souvent avec des dossiers et parfois même avec une ou plusieurs boîtes de do-

cuments. De plus, des discussions passionnées avec cet historien enrichissaient ma problématique et m'obligeaient à définir mes concepts.

Donald Guay naît à Lévis en 1933. Le cheminement qui le conduit à s'intéresser à l'histoire du sport emprunte quelques détours. Fonctionnaire, il travaillera entre autres pour René Lévesque. Il a la responsabilité de vérifier les droits de propriété. Ce travail l'oblige à consulter les archives seigneuriales, le *Code civil* et une multitude d'autres documents. Il développe un goût prononcé pour

Donald Guay naît à Lévis en 1933. Le cheminement qui le conduit à s'intéresser à l'histoire du sport emprunte quelques détours. Fonctionnaire, il travaillera entre autres pour René Lévesque.

la recherche et nourrit rapidement une passion pour l'histoire. Il devient un boulimique de lecture.

Au début des années 1960, son chemin croise celui de l'historien Denis Vaugeois, qui lui demande s'il y avait du sport en Nouvelle-France. Aussitôt la question posée, il se lance à la recherche d'une réponse. Pour s'apercevoir très vite que l'histoire du sport du Québec n'existe pas. C'est un territoire vierge, inexploré. Pour trouver les matériaux nécessaires à la construction de cette histoire, il entreprend un véritable travail de moine, le dépouillement systématique de vieux journaux : *La Gazette de Québec*, *Le Canadien*, *La Minerve*, *La Patrie* et plusieurs autres périodiques.

Il fait l'inventaire des incorporations des clubs sportifs publiées dans la *Gazette officielle du Québec*. Sa carrière d'historien du sport débute vraiment avec la publication de son livre *Le sport et la société canadienne au XIX^e siècle*, paru en 1977. Dès la première page, il s'en prend « à l'idéologie sportive qui

présente le sport comme un monde clos, autonome, qui évoluerait en marge de la société et de ses problèmes. Les données historiques démontrent que l'évolution du sport est intimement liée à celle de la société globale. »

En 1985, paraît aux éditions VLB, *Histoire des courses de chevaux au Québec*. Deux ans plus tard, chez le même éditeur, paraît un ouvrage important : *Introduction à l'histoire des sports au Québec*, où il précise son concept de sport. En 1990, Donald Guay donne avec *L'histoire du hockey au Québec* un ouvrage essentiel à ceux qui veulent comprendre les origines et le développement de ce phénomène culturel omniprésent au Québec. En 1993, les Presses universitaires de France publient la somme de ses réflexions intitulée *La culture sportive*. L'éditeur nous dit que la théorie présentée dans ce bouquin « propose une rupture avec le discours courant qui est tenu sur le sport et tente d'en cerner le sens, les fonctions et les significations qui l'animent. »

Des malentendus autour de l'interculturalisme

Gérard Bouchard

Université du Québec à Chicoutimi

Dans un éditorial récent sur l'interculturalisme québécois (10 et 11 août 2019), monsieur Dutrisac évoque certaines critiques dont ce modèle a fait l'objet. Je profite de l'occasion pour montrer que ces critiques sont sans fondement et pour préciser la nature de l'interculturalisme.

Cela dit, pour éviter tout malentendu, je crois utile de préciser que, sauf exception, M. Dutrisac ne fait pas siennes ces critiques auxquelles il fait référence simplement pour conduire sa réflexion.

Qu'est-ce que l'interculturalisme québécois ?

Ce modèle, élaboré au cours des dernières décennies, a été conçu en fonction des particularités et des besoins de notre société. Il tient dans six composantes. C'est, en premier lieu, la promotion du français comme langue civique. Tous les citoyens peuvent ainsi communiquer entre eux, participer à la vie publique et assurer leur avenir professionnel à chances égales. Le deuxième trait consiste dans le respect des droits de tous les Québécois, incluant les plus vulnérables à la discrimination à cause de la différence culturelle (langue, religion, coutumes) dont ils sont porteurs. C'est une exigence du pluralisme.

Une troisième composante prend en compte le rapport majorité-minorités qui structure la réalité ethnoculturelle au Québec. Quatrièmement, le modèle accorde une priorité à l'intégration collective, comme il convient à

une petite nation dont l'avenir culturel suscite de constantes inquiétudes. Une telle nation craint instinctivement toutes les formes de fragmentation qui pourraient l'affaiblir, elle a donc besoin d'unité et de solidarité.

Les deux dernières composantes découlent de la précédente, à savoir le développement d'une culture commune, dans le respect de la diversité, et un accent sur les rapprochements, les échanges interculturels, notamment pour combattre les stéréotypes menant à la xénophobie et à l'exclusion.

Des critiques non fondées

Il m'est impossible de les passer toutes en revue. Je m'en tiendrai à celles mentionnées dans le texte de M. Dutrisac.

« **L'interculturalisme est un échec.** » En fait, il n'a jamais été adopté par un gouvernement et n'a donc jamais été mis en application intégralement à l'échelle du Québec.

« **Il divise la majorité francophone et les minorités.** » L'interculturalisme porte attention à ce rapport non pour l'accentuer et créer un clivage nocif, mais tout simplement parce qu'il existe. Il importe alors de l'orchestrer afin d'assurer une coexistence harmonieuse et équitable. C'est l'un des buts des rapprochements et des échanges souhaités entre majorité et minorités.

« **L'interculturalisme condamne les minorités à l'assimilation.** » Une préoccupation centrale du modèle est d'éviter l'assimilation. Il vise plutôt l'intégration, c'est-à-dire une adhésion aux valeurs fondamentales de notre société, telles que définies dans notre Charte. Il demande aussi l'apprentis-

Une préoccupation centrale du modèle est d'éviter l'assimilation. Il vise plutôt l'intégration, c'est-à-dire une adhésion aux valeurs fondamentales de notre société, telles que définies dans notre Charte.

sage du français et la participation à la vie civique. Concernant la culture commune, elle se forme au gré des contacts interculturels, en toute liberté, et se nourrit de tous les apports, ceux des minorités comme de la majorité. Mais nul n'est tenu de renoncer à sa culture première. Le modèle préconise un équilibre entre la référence aux héritages culturels de chacun et la contribution à une culture nationale toujours en mouvement. Cette façon de penser et de mettre en œuvre la diversité ethnoculturelle est propre à l'interculturalisme.

« **La majorité francophone s'octroie des avantages indus.** » Cette majorité est elle-même une minorité sur le continent. Il arrive qu'elle ait besoin elle aussi de protection. Nous l'avons vu avec la loi 101, dont les objectifs ont été reconnus comme légitimes par la Cour suprême du Canada. Cela dit, cette majorité ne bénéficie d'aucune préséance formelle, juridique ou autre. Elle entend simplement prendre toute sa place dans la société. Comme toute majorité cependant, elle est susceptible de favoriser parfois une gouvernance contraire aux intérêts et même aux droits des minorités. C'est une autre raison de prendre en compte le rapport majorité-minorités, lequel demeure toujours un rapport de pouvoir inégal. Il y a ici une vigilance à exercer. Mais on ne peut y arriver si on passe ce rapport sous silence.

« **La notion de convergence est préférable à celle d'interculturalisme.** » Le modèle de la convergence est malheureusement affligé d'un passé ambigu. Il est issu d'une réflexion commandée il y a quarante ans par le ministre Gerald Godin. Mais il l'a lui-même rejeté en raison de sa dimension assimilatrice : le modèle prévoit qu'à long terme, la convergence se repliera sur la culture de la majorité.

« **L'interculturalisme est un décalque du multiculturalisme canadien.** » Ses composantes, à l'exception de la deuxième, sont absentes du multiculturalisme ou y tiennent une place secondaire. Cependant, parce que l'interculturalisme favorise le pluralisme,

c'est-à-dire le rejet de l'assimilation, certains concluent à l'identité des deux modèles. C'est une erreur. Le pluralisme est une norme internationale conçue en réaction aux horreurs de la dernière guerre mondiale. La majorité des nations démocratiques y souscrivent à leur façon et l'intègrent à leur politique de gestion de la diversité. Mais les modèles qui en résultent en proposent des applications spécifiques qui les différencient.

« **Le multiculturalisme a toujours été une réalité québécoise.** » Robert Bourassa l'a officiellement rejeté dès 1971, convaincu que le Québec avait besoin d'un modèle différent, adapté à ses priorités. Par ailleurs, l'idée de définir le Québec comme un ensemble de communautés culturelles sur le modèle de la mosaïque va à l'encontre de la réalité. Elle n'a pas d'avenir.

En conclusion, trois options s'offrent à nous : a) l'assimilation, b) le multiculturalisme, c) l'interculturalisme, à savoir une formule équilibrée qui allie les aspirations légitimes de la majorité et des minorités, qui conjugue les impératifs du droit et de la sociologie. Mon choix est évident.

Réplique de l'éditorialiste

Dans mon éditorial, j'opposais la notion de « culture de convergence », que je remettais en question, à celle de « convergence culturelle ». Même si ce dernier terme a pu être assimilé au premier, j'y vois une importante différence : ce sont les cultures, y compris celle de la majorité, qui convergent pour former une culture commune de langue française, culture qui devient celle de la majorité par la force des choses.

Je conçois mal, par ailleurs, qu'on puisse considérer les Québécois issus de l'immigration comme faisant partie de minorités pour l'éternité. Il me semble qu'un jour, avec le passage des générations, en vertu même des principes de l'interculturalisme, auquel je ne m'oppose pas sur le fond, ils feront partie intégrante de la majorité.

Robert Dutrisac

III MUSIQUE

50^e anniversaire de Woodstock, par-delà le mythe

Danick Trotter

Professeur de musicologie au
Département de musique de l'UQAM

Alors que le festival de Woodstock s'apprête à fêter son 50^e anniversaire, les témoignages et reportages se multiplient. Woodstock attire l'attention autant que d'autres faits qui ont marqué la conscience des années 1960, comme si le festival avait autant de poids que des événements politiques comme l'assassinat de Martin Luther King, Mai 68 ou la guerre du Vietnam.

Or, cette attention ne saurait dissimuler la façon dont le rock et ses rassemblements phares des années 1960 sont constamment investis par la mémoire collective pour en rappeler la grandeur. Il serait temps, à cet effet, d'établir une distinction entre la nature de Woodstock et la valeur qu'il a prise au fil du temps à travers un travail de mémoire.

L'apparence de l'improbable

La fascination qu'exerce aujourd'hui le festival n'a d'égal que son caractère pour le moins improbable comme événement rassembleur. Car c'est là que réside tout l'intérêt du documentaire *Woodstock* (lancé en mars 1970) réalisé par Michael Wadleigh : avoir montré comment cette entreprise a surmonté les embûches qui se présentaient au quotidien (mise en place d'une programmation, recherche d'un site, défis logistiques, etc.). Le jeune entrepreneur Michael Lang était peu expérimenté dans ce domaine et les pièces du puzzle qu'il a réussi à rassembler avec ses partenaires ont fini par porter leurs fruits. Avec le recul, l'événement peut avoir l'apparence de l'improbable.

Or, de l'improbable en matière de musique, les années 1960 en ont donné beaucoup, à commencer par de nombreux rassemblements collectifs. De 1967 à 1969, Woodstock représente la figure d'un prisme qui déploie la musique à tous les niveaux dans la société américaine. À cet égard, si l'on fête tant Woodstock aujourd'hui, on devrait en faire autant pour le Monterey Pop Festival de juin 1967, qui a coïncidé avec le Summer of Love et donc la consécration du mouvement hippie. Si tant est que la musique soit au centre de la logique commémorative, c'est lors de cet événement que se font connaître en Amé-



rique les Who, Ravi Shankar, Jimi Hendrix Experience et qu'est révélée au grand public Janis Joplin. Alors, pourquoi en revenir toujours à Woodstock ?

Le collectif dans toute sa grandeur

Parce que de tous ces événements, Woodstock reste à la fois le plus documenté et le plus fixé en objets de consommation, à commencer par le documentaire et le lancement en mai 1970 du triple album en version concert *Woodstock: Music from the Original Soundtrack and More*. L'imaginaire qui s'est mis en place dès le début des années 1970 avait de quoi alimenter l'attrait pour l'événement jusqu'aux deux nouvelles moutures du festival, soit Woodstock 94 pour le 25^e anniversaire et Woodstock 99 pour

La prestation de Richie Havens, en 1969, est une des plus emblématiques de Woodstock

MARK GOFF
PHOTOGRAPHY,
LEAH DEMARCO ET
ALLISON GOFF /
ASSOCIATED PRESS

le 30^e anniversaire, sans énumérer tous les coffrets commémoratifs.

De Woodstock donc, la mémoire collective en souligne l'aura mythique depuis 1970. L'événement ayant eu pour principal slogan « trois jours de paix et de musique », il y a de quoi faire rêver toute génération par rapport au legs le plus utopique des années 1960.

Car à mesure que se sont écoulées les années depuis 1969, Woodstock apparaît comme l'événement improbable où se sera opérée la grandeur du collectif : les idéaux portés par la musique, la contre-culture et le mouvement hippie, à commencer par la paix, la conscientisation politique et l'expérience sensorielle, ont été hypostasiés à travers une communion parfaite entre musiciens et festivaliers. Il suffit de s'arrêter à des

prestations comme celles de Richie Havens (le « *freedom* » répété inlassablement) et de Jimi Hendrix (l'hymne américain déconstruit par la représentation sonore de la guerre) pour se convaincre de la tournure qu'ont prise les idéaux collectifs lors de ce rassemblement.

La singularité que revêt le festival au fil des années s'explique donc par une période au cours de laquelle musique et société étaient en symbiose, autant aux États-Unis qu'en Occident. Pour celles et ceux qui croient dans la possibilité pour l'art et la musique de changer le cours des choses, ce qui est mon cas, cette symbiose émerveille tant elle nous fait défaut aujourd'hui. Par-delà le mythe, Woodstock reste bel et bien un moment d'accomplissement collectif porté par la musique !



1
Le nouveau musée Bauhaus Museum Weimar, inauguré en avril dernier

2
Une chaise iconique du XX^e siècle créée à la fin des années 1920 par Marcel Breuer

3
Un berceau d'enfant dessiné par Peter Keler en 1922

4
Un ensemble de quatre tables gigognes en acier tubulaire, signé Marcel Breuer

5
Une théière conçue par Marianne Brandt. Elle fait partie de la collection exposée au nouveau musée Bauhaus Museum Weimar



Une révolution nommée Bauhaus

Une école, un style, un mouvement, mais surtout une idée pour révolutionner la création

La légendaire Bauhaus était fondée à Weimar il y a cent ans, en même temps que la république qui porte le nom de cette petite ville allemande. Premier article d'une série qui va explorer l'héritage de l'école d'art, de design et d'architecture la plus importante du XX^e siècle.

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

C

'est une école et beaucoup plus. C'est un courant artistique très certainement et un des plus célèbres de la modernité. On dit que c'est un style, mais est-ce vraiment le cas? Au fond, qu'est-ce que Bauhaus?

« C'est une idée! » répond très franchement Francine Vanlaethem, professeure émérite de l'École de design de l'UQAM, spécialiste de l'architecture moderne, fondatrice et présidente de la branche québécoise de Docomomo, organisme international qui documente et conserve l'information sur les mouvements modernes en architecture.

« Le Bauhaus, c'est une idée fondamentale, reprend-elle. Cette idée permet de révolutionner l'enseignement à la fois de l'architecture, des arts décoratifs, des arts appliqués. Le Bauhaus fournit aussi un nouveau langage à l'architecture, considérée comme la discipline impériale, un langage qui va permettre de s'éloigner des styles historiques. Bref, le Bauhaus, c'est une rupture pour correspondre à une nouvelle époque. »

L'Europe, le monde en a alors bien besoin. La Première Guerre mondiale vient de faire des dizaines de millions de morts, de blessés, de veuves et d'orphelins. Le Reich allemand a été emporté dans la tombe de l'Histoire en 1918 avec trois autres empires.

Les députés allemands décident de se réunir au Théâtre national de Weimar, la ville de Goethe, considérée comme la capitale morale et culturelle du pays, pour proclamer la république. La nouvelle Constitution démocratique sera promulguée le 11 août 1919.

Walter Gropius, nouvellement nommé à la tête de l'Institut des arts décoratifs et industriels (*Kunstgewerbeschule*), propose de la réunir à l'Académie des beaux-arts de la ville et de la rebaptiser Staatliches Bauhaus zu Weimar (*Bau* veut dire construction, et *Haus* maison). L'expérimentation est négociée, puis acceptée pendant le printemps et l'été 1919. Les cours commencent le 1^{er} octobre 1919.

Gropius s'inspire du mouvement Arts & Crafts et des anciennes communautés de travail du Moyen Âge. Le manifeste fondateur de l'école d'État reprend la gravure d'une cathédrale et proclame qu'il faut « abattre le mur d'orgueil séparant artistes et artisans ».

Francine Vanlaethem cite un mot fameux du directeur du Bauhaus disant vouloir s'occuper de tout, « de la cuillère à la ville ». Walter Gropius dit que toute activité créatrice est construction. Il place l'architecture au centre de ce monde de création.

La république de Weimar est démocratique. L'école d'État de construction de maisons de Weimar le sera aussi, en misant sur la collaboration et la liberté, sur le dialogue et la multiplicité pour faire germer des œuvres comme des objets aussi fonctionnels qu'esthétiques.

600 événements et expos

« L'idée était de créer des objets pour la vie quotidienne sans la contrainte de dogmes esthétiques et pour toutes les classes. Le Bauhaus de Weimar a permis d'expérimenter dans une grande variété de formes et de couleurs, et cette variété n'était pas vue comme une faiblesse. Quelque chose de très démocratique émerge de cette situation », résume au *Devoir* Franz Löbbling, chargé des communications du nouveau musée Bauhaus-Museum Weimar.

L'établissement a été inauguré en avril pour rappeler la naissance et la fortune de cette idée généreuse et féconde — de ces idées en fait. Il trône au

L'idée était de créer des objets pour la vie quotidienne sans la contrainte de dogmes esthétiques et pour toutes les classes

FRANZ LÖBLING



centre de la municipalité de quelque 60 000 habitants, au cœur de la nouvelle République d'Allemagne, qui organisera plus de 600 expos et événements pour célébrer l'esprit Bauhaus cette année.

Le site stratégique jouxte un grand parc urbain conçu à l'époque de l'école, mais aussi le Gauforum, complexe administratif des nazis pour le Land de Thuringe.

L'architecte berlinoise Heike Hanada, gagnante du concours international lancé en 2012, a conçu un grand cube gris pâle minimaliste à peine percé de quelques ouvertures. L'immeuble de quelque 150 millions de dollars, réduit à sa pureté géométrique et à sa fonctionnalité, reproduit le principe de l'atelier de création. Le cube est très éclairé la nuit pour symboliquement reprendre ses lumières, urbi et orbi.

Les espaces d'exposition déployés sur cinq niveaux et 1400 mètres carrés permettent de prendre la mesure du tourbillon créateur qui a duré cinq bonnes années. La collection rassemble 7000 artefacts et en présente un demi-millier. Une part de ce trésor moderne exceptionnel a été cachée par Gropius et retrouvée dans un château de la ville après la Deuxième Guerre mondiale.

Le parcours muséologique montre des manuels scolaires, des dessins, des

sculptures, des photos, des collages, des marionnettes, des meubles, des poteries, des tissus, souvent très colorés et très variés, parfois sans aucun souci évident d'une éventuelle reproduction industrielle. L'école encourageait ses membres à expérimenter dans toutes les formes, et même les soirées dansantes devenaient des prétextes pour créer, pour construire.

Vie et mort d'une idée

Les témoignages sur l'audacieuse pédagogie sont particulièrement fascinants. Gropius favorisait une formation pratique et expérimentale. Les cours étaient placés sous la responsabilité d'un maître artisan (*Werkmeister*) et d'un maître de la forme (*Formmeister*). Les artistes Paul Klee, Laszlo Moholy-Nagy, Oskar Schlemmer et Vassily Kandinsky ont été maîtres dès les premières années de l'école.

Lyonnell Feyniger, le premier maître embauché par Gropius, ne donnait aucun cours théorique. Il emmenait ses élèves à bicyclette dans la campagne environnante pour dessiner des croquis. Il travaillait avec le *Werkmeister* Carl Zaubitze, maître graveur. Leur atelier d'impression était ouvert à tous, y compris les Weimarois.

Cet esprit Bauhaus a suscité de plus en plus de critiques hostiles. Le gouvernement de droite élu en Thuringe en février 1924 a sabré le budget de l'école et congédié Walter Gropius en mars de l'année suivante. Le 26 décembre, les maîtres annonçaient que l'établissement démissionnerait à Dessau à 150 km au nord. Cette succursale sera elle aussi fermée cinq ans plus tard, et l'aventure se poursuivra pour trois ans à Berlin jusqu'à ce que les nazis y mettent fin définitivement.

Seulement, on n'enferme pas une idée. Demain, la suite de la série examinera la fortune de l'esprit Bauhaus dans des milliers de constructions à Tel-Aviv.

Notre journaliste était à Weimar à l'invitation du Goethe-Institut.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Emission de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.